

MAIRIE DE
BESANÇONDécision du Maire
de la Ville de Besançon

Publié le : 27/08/2024

DIV.24.00.D13

OBJET : Actualisation des tarifs boutique Maison Victor Hugo

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 mai 2021 portant autorisation de principe accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par délégation du Conseil Municipal pendant la durée du mandat,

DECIDE

Article 1^{er} : Les objets figurant dans ce tableau sont vendus aux prix suivants à la boutique de la Maison natale de Victor Hugo :

Libellé	Prix
OBJETS	
Carnet blanc A5	8 €
Carnet blanc A6	4 €
Carte postale	0,5 €
Crayon de papier	1 €
Encart de luxe	4 €
Enveloppe VH	3 €
Magnet	3 €
Mug	6,5 €
Parapluie	12 €
Plateau	30 €
Sac	3 €
Serre livre	25 €
Stylo	4 €
Tote bag	6 €
LIVRES	
<i>En tête à tête avec Victor Hugo, Gonzague Saint Bris, Gründ</i>	22,95 €
<i>Guerre aux démolisseurs ! Victor Hugo et la défense du patrimoine, catalogue de l'exposition, Silvana Editoriale</i>	5 €
<i>Maison Victor Hugo de Besançon, catalogue de l'exposition permanente de l'établissement, collectif, Ville de Besançon</i>	10 €

D'autres objets des diverses boutiques des Musées du Centre (moulage, bustes) sont proposés à la vente aux prix fixés par la Direction des Musées du Centre.

Article 2 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

.../...



Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, à Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon, publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville.

Besançon, le 25/07/24

La Maire



Anne VIGNOT

